

OBJET :
AUTORISATION
D'ENGAGEMENT DE
DEPENSES
D'INVESTISSEMENT
AVANT VOTE DU
BUDGET VILLE 2019

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 04.12.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 04.12.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **18 DEC. 2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal,
BUSTOS Jean-Paul, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL
Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. SOL Philippe donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme CHABERT Sabine,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,
Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. THOMAS Guy,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : M. GRIMAUD Bernard,

La loi n°96.142 du 21 février 1996 objet de l'article L 1612.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales dispose que jusqu'au vote du budget, le Maire
peut, sur l'autorisation de son Conseil Municipal, engager, liquider et mandater
les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au
budget de l'exercice précédent.

M. le Maire sollicite à cet effet l'accord de l'assemblée pour un total de
2 178 144€ ventilés par opération.

Ayant établi d'une part,
la portée majeure de cette mesure qui est de permettre le règlement de
certaines dépenses d'investissement essentielles et la poursuite de projets déjà
engagés,

et soulignés d'autre part,
que ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation
demandée précisant le montant de l'affectation des dits crédits, M. le Maire
propose que les dépenses engagées soient ventilées sur les opérations
suivantes :

Opération 9001 – Hôtel Ville / serv. délégués	70 075 €
Opération 9002 – Voirie / réseaux	393 750 €
Opération 9003 – Education petite enfance	79 250 €
Opération 9004 – Installations sportives	653 000 €
Opération 9006 – Aménagement urbain	387 194 €
Opération 9007 – Services techniques et TRI	139 250 €
Opération 9009 – MDA / Halle aux grains	70 125 €
Opération 9011 – Bâtiments Communaux	385 500 €

Après avis de la Commission des Finances en date du 06 décembre 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus proposées avant le vote du budget Ville 2019 et conformément aux dispositions de la loi du 21 février 1996.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 décembre 2018.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
17 DEC. 2018
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
14 DEC. 2018
Par publication le :
18 DEC. 2018
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE

